

Mesdames, messieurs

- Objets : **Publication des résultats**

1) **La publication des résultats se fera exclusivement sur :**

a) Publignet pour les BEP-CAP

<https://publignet.ac-aix-marseille.fr/publignet/resultats>

Les candidats pourront vérifier s'ils sont admis sur Publignet, sans identifiant spécifique

Pour accéder au détail de leurs notes, ils devront se munir de leur numéro de candidat qui leur a été adressé ce jour par mail. Les relevés de notes des candidats seront envoyés à partir de mi-juillet au domicile des candidats, à l'adresse indiquée lors de l'inscription.

Les résultats des BEP et CAP seront publiés entre le 3 juillet et le 10 juillet, selon les spécialités. Vous trouverez, ci-joint, le calendrier prévisionnel de publication

Dates prévisionnelles de publication des résultats

<i>Diplôme</i>	Libellé du diplôme	Date prévisionnelle de publication des résultats
BEP	BEP Froid et conditionnement air	07/07/2020
BEP	BEP maintenance des produits et équipements industriels	03/07/2020
BEP	Métier de la relation client aux clients et aux usagers	08/07/2020
BEP	BEP systèmes numériques	07/07/2020
CAP	CAP EVS option B : produits d'équipements courants	08/07/2020
CAP	CAP installateur en froid et climatisation	07/07/2020

b) Cyclades publication pour les BAC/PRO

http://cyclades.ac-aix-marseille.fr/publication_A02/

Les résultats des BCP auront lieu le 7 juillet entre 10h et 18h . Les relevés de notes du BCP seront accessibles sur CYCLADES par les candidats via leur compte

2) **Les candidats au BCP autorisés à présenter les épreuves orales de contrôle**

Tous les candidats au BCP vont recevoir, via une convocation déposée dans leur compte Cyclades, l'information des centres qui les accueilleront pour les épreuves du second groupe, s'ils y sont autorisés.

Les épreuves auront lieu le 9 juillet à partir de 9 heures.

Compte tenu du contexte actuel de crise sanitaire liée au coronavirus, les candidats au baccalauréat professionnel devront présenter aux examinateurs de l'épreuve orale de contrôle, pour chacun des enseignements concernés, la liste des contenus des programmes qu'ils ont abordés en classe au cours de la présente année scolaire entre le 1er septembre 2019 et le 14 mars 2020, date du confinement. Cette liste devra être retirée au lycée contre émargement.